

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

### **SORTIES JOURNÉE OU SÉJOURS WEEK-END FAMILLES**

*Les sorties et les séjours familles, organisés par l'association Familles Rurales Haute Gironde visent les objectifs suivant :*

- *Réunir les familles dans un esprit de partage et de convivialité, favoriser les rencontres*
- *Faire participer tous les membres de la familles*
- *Favoriser l'entraide entre familles*
- *Privilégier les temps de détente et de découverte de l'environnement*
- *Rompre l'isolement et développer la mixité sociale*
- *Être à l'écoute des familles*
- *Valoriser les parents, pour qu'ils se sentent soutenus dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant.*

### **INSCRIPTION ET TARIFS**

Les sorties et les séjours sont ouverts seulement à l'ensemble des familles adhérentes à l'association Familles Rurales de l'année en cours.

L'inscription est obligatoire. La famille s'engage pour l'ensemble de ses membres (parents et enfants vivant sous le même toit et noté sur la fiche d'imposition).

L'inscription ne peut être faite que par la famille concernée.

Le tarif de la sortie ou du séjour est calculé en fonction de celle/celui ci et comprend les frais d'entrées, d'activités et d'hébergement éventuels.

La validation d'une inscription n'est effective que par **mail** et suivit impérativement du **règlement total** de la somme.

L'inscription doit impérativement être réglée **avant** le jour de la sortie ou départ du séjour. Un paiement échelonné en trois fois peut être demandé auprès des responsables bénévoles de l'association. Le dernier règlement sera encaissé avant la sortie.

Les règlements doivent être effectués à l'ordre de **Familles Rurales Haute Gironde.**

### **ANNULATION**

En cas d'annulation les familles doivent prévenir un mois avant la sortie ou séjour.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'annulation intervenant moins d'un mois avant la date de la sortie ou du départ du séjour, sauf en cas de maladie ou de force majeure.

En cas de litige, l'association se réserve le droit de se réunir afin d'en discuter.

L'association se réserve le droit d'annuler ou de reporter une sortie ou un séjour (nombre insuffisant de participants, risques météo, sanitaire...)

Les adhérents seront avertis par mail ou par téléphone.

Dans ce cas, l'association s'engage à rembourser intégralement les sommes versées.

### **TRANSPORT**

L'association ne prend pas en charge et n'assure pas le transport sur le lieu de la sortie ou du séjour. Le covoiturage est conseillé.

Chaque conducteur devra s'assurer pour le transport de ses passagers

### **RESPECT DES HORAIRES ET DES PERSONNES**

Pour le respect de chacun, il est important de tenir compte des heures de rendez-vous.

Les familles devront prévenir en amont pour tout retard ou annulation.

Les participants doivent respecter les règles d'hygiène et de sécurité appliquées sur le site de la sortie ou lors du transport.

### **ASSURANCE**

L'assurance de l'association couvre sa responsabilité civile (défense et recours) et les dommages corporels à l'exception des pertes, vols ou dégradations.

Familles Rurales décline toutes responsabilités en cas de perte, vol ou casse des objets personnels.

### **RESPONSABILITÉ PARENTALE**

Les parents sont les seuls responsables de leurs enfants. Ils devront surveiller leurs enfants et participer aux activités avec eux.



---

**( Coupon à découper et à remettre à l'Association )**

### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

### **SORTIES JOURNÉE OU SÉJOURS WEEK-END FAMILLES**

NOM / PRÉNOM

SIGNATURE précédée de la mention LU et APPROUVE